



La bataille pour l'égalité entre les femmes et les hommes doit être au cœur de toutes nos batailles syndicales, de l'égalité salariale au combat contre toutes les violences faites aux femmes ou leurs droits à disposer librement de leur corps.

Les salaires des femmes sont toujours de **28,5 % inférieurs** à ceux des hommes, alors que l'égalité est inscrite dans la loi française depuis 1972. La raison en est simple : elles sont cantonnées dans des métiers dit féminisés qui sont sous évalués et donc sous-payés : professeurs, infirmières, éducatrices et tant d'autres métiers de la santé, métiers de la grande distribution, l'ensemble des métiers du soin et du lien, la fonction publique où elles sont surreprésentées dans les catégories C et B. Ces inégalités de salaires vont en plus se répercuter au moment de la retraite : Pour les femmes, **c'est en moyenne 40 % de moins sur la pension directe.**

La réforme des retraites, imposée par 49-3 par Macron et sa clique, ne va pas arranger la situation, bien au contraire... Les trimestres dont elles bénéficient pour avoir eu des enfants vont désormais ne plus leur servir. En effet, à partir de la génération 1963, elles devront cotiser plus de trimestres. Donc ces trimestres acquis pour la retraite ne leur serviront plus à rien !

Les Femmes sont en plus confrontées au double phénomène de paroi de verre et plafond de verre : impossibilité d'atteindre les postes les mieux rémunérés dans les entreprises ou la fonction publique et impossibilité de pratiquer certains métiers qui seraient réservés aux hommes. Évidemment, uniquement quand ces métiers sont les mieux rémunérés !

Pourtant, quand les femmes s'organisent avec la CGT, elles gagnent. Juste quelques mots sur la victoire de 10 femmes du groupe STMicroelectronics, qui ont fait condamner leur employeur pour discrimination sexuelle dont elles faisaient l'objet dans leurs évolutions de carrière et de salaires. L'employeur vient d'être condamné à leur verser plus de 800 000 € de dommages et intérêts. Ce combat de plus de 13 ans a été long, mais la victoire est belle !

Revaloriser les métiers à prédominance féminine, c'est améliorer les conditions de vie de toutes les personnes, femmes et hommes, qui travaillent dans ces filières.

Les Femmes sont toujours traditionnellement associées à toutes les tâches ménagères, l'éducation des enfants et tout ce qui va avec : prise de rendez-vous médicaux, suivi scolaire, activités extra scolaires. Ce sont elles aussi qui majoritairement prennent en charge leurs parents âgé.es et devenu.es dépendant.es. **C'est la double journée de travail pour elles**, d'abord dans l'entreprise puis à la maison.

Les violences systémiques envers les femmes doivent être combattues. **Il faut combattre toutes formes de domination, les idées et les comportements sexistes, ainsi que les stéréotypes « culturels » qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes.**

La parole doit continuer à se libérer. La parole de femmes victimes ne doit plus être systématiquement remise en cause comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui. C'est démontré depuis déjà quelque temps, les victimes se sentant coupables ne portent pas plainte immédiatement. Elisabeth Badinter ou d'autres, se disant féministes, nient la parole des victimes car elles auraient mis trop longtemps à parler. C'est juste intolérable ! C'est une façon de déresponsabiliser les coupables et de maintenir le système.

Ce qu'il faudrait, c'est que chaque main courante déposée pour violences conjugales ou toute autre forme de violences sexuelles ou sexistes, quelle que soit la date du dépôt par la plaignante, soit prise en charge par un juge dans la foulée.

Aux Etats-Unis, les femmes américaines ont connu un recul historique de leurs droits en juin 2022 avec l'annulation de l'arrêt Roe Vs Wade qui remet en cause le droit à avorter dans tout le pays. Cette annulation ne rend pas l'avortement illégal mais il renvoie à chaque état la décision d'autoriser ou non l'Intervention Volontaire de Grossesse (IVG) sur son territoire. Pourtant les femmes américaines se mobilisent et récemment l'état de l'OHIO, à forte prédominance républicaine, a inscrit le droit à l'IVG dans sa constitution. Il faut que la France suive cet exemple et **c'est bien le droit à l'IVG qui doit être inscrit dans la constitution et non pas la liberté pour chaque femme d'avorter !**

La CGT se battra sans relâche pour que l'IVG devienne un droit fondamental inscrit dans la constitution qui ne pourra plus (ou très difficilement) être remis en cause.

Accéder enfin à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes ne pourra être que bénéfique pour l'ensemble de la société :

- **De meilleurs salaires pour toutes et tous qui induiront de meilleures conditions de vie,**
- **La fin des stéréotypes de genre qui maintiennent les femmes et les hommes dans un rôle dans lequel elles et ils ne se reconnaissent pas**
- **Et surtout, la fin des violences systémiques envers les femmes.**

Le 25 novembre, il nous faut être nombreux et nombreuses à participer à la journée internationale contre les violences faites aux femmes afin qu'un jour cette journée n'ait plus lieu d'être.

RDV le 25 novembre 2023 à Nice
14h00 Place de la Libération